

Compte-rendu du conseil municipal du 17 novembre 2017

Présents : Christiane COLAS, Hervé COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Pascale VIRICEL, Jean-Paul BUELLET, Robert VELON, Marie-Claude FELIX, Karine COLIGNON, Jean-Luc FROMONT.

Excusés : Sylvie TRIPLET, Nicolas MICHALET (pouvoir donné à Hervé COLAS), Chrystelle GUIXA (pouvoir donné à Christiane COLAS)

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 20 octobre et passe à l'ordre du jour.

1) Modification de la longueur de la voirie communale

Chaque année, la préfecture sollicite la mairie afin de recenser la longueur de voirie du domaine public communal. Celle-ci progresse de 568 m en 2017 pour s'établir à 28 013 mètres avec l'ajout des voiries Bois Colomb (326 m), autour de l'église (99 m) et gymnase (143 m).

2) Décision modificative budgétaire

Le conseil adopte à l'unanimité une décision modificative du budget présentée par Hervé COLAS. Des ajustements de crédits s'avèrent nécessaires afin de pouvoir régulariser diverses opérations concernant le budget principal de la commune :

- Transfert de crédits initialement prévus à l'article 611 « Prestation de services » vers l'article 65541 « Compensation charges territoriales »
- Ajout de crédits au même article 65541 pour permettre le paiement du solde de la participation à verser au SIEA
- Transfert de crédits vers les articles 2041582 « Subvention équipement bâtiments installations » en recette et 673 « Titre annulé » en dépense pour régulariser le remboursement en 2016 par l'ex Communauté de Communes de Montrevel, des travaux d'éclairage public réalisés au parc d'activités de Confrançon.

3) Approbation du projet de plateforme multimodale au Logis Neuf favorisant les mobilités alternatives

Madame le Maire informe l'assemblée que le dossier de demande de subvention déposé dans le cadre du contrat Ambition Région mis en place par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes a été retenu.

Le montant de la subvention allouée s'élève à 36 000€. Le plan de financement définitif de ces travaux s'établit comme suit :

Cout du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
<i>Lot1: Terrassement, voirie, assainissement de surface, réseaux secs</i>		Subvention région	8,00%	36 000,00 €
Terrassement	107 583,60 €	Auvergne Rhone Alpes		
Voirie	153 120,90 €	Etat	40,00%	181 000,00 €
Assainissement de surface	9 370,20 €	Emprunt	17,00%	74 588,66 €
Génie civil, réseaux secs, feux tricolores et panneaux électroniques	22 487,00 €			
<i>Lot2: Réseaux humides, eaux pluviales et eaux usées</i>		Autofinancement	35,00%	159 732,07 €
Tranchées pour réseaux d'assainissement	23 415,00 €			
Canalisation et regards pour réseaux d'assainissement	13 452,40 €			
<i>Lot3: Espaces verts d'accompagnement et mobilier qualitatif</i>				
Terrassement, préparation des espaces verts	11 885,10 €			
Espaces verts et mobilier urbain	110 006,53 €			
TOTAL	451 320,73 €	TOTAL	100,00%	451 320,73 €

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de plateforme multimodale au Logis Neuf et son plan de financement.

4) Modification du plan local d'urbanisme

La commission PLU s'est réunie le 24 octobre.

Le conseil demande à l'unanimité, l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur du lieu-dit Malet dans le cadre d'une modification à venir du PLU.

Le lancement de la procédure de modification simplifiée du PLU s'effectuera par le biais d'un arrêté du maire.

Ces démarches seront conduites avec l'appui de l'Atelier du Triangle. Une prochaine commission PLU devrait avoir lieu mi-décembre.

5) Participation à la prestation de service « centre de loisirs » organisée par l'association Copain-Copine

Chaque année, la commune perçoit de la part de l'intercommunalité une participation financière à concurrence de 0.50€ par heure de présence déclarée à la CAF sur l'année N-1 pour l'activité centre de loisirs. Bien que la somme pour 2016 n'ait pas encore été perçue, le conseil donne son accord pour qu'elle soit investie par la commune dans des travaux et l'entretien des locaux, comme cela a déjà été fait l'année passée en accord avec l'association.

6) Compte rendu du conseil d'école

Hervé COLAS présente le compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 9 novembre.

Le RPI compte 218 élèves, 139 à Confrançon et 79 à Curtafond. Un livret d'informations a été mis en place cette année, à destination des familles.

Du 4 au 8 juin 2018, les élèves de CP, CE1 et CE2 (76 enfants) partiront en classe de découverte à Buis les Baronnies (Drôme). Le Sou des écoles, le SIVOS, le restaurant scolaire devraient contribuer financièrement afin de diminuer le cout qui reviendra aux parents. Ceux-ci ont également prévu quelques animations afin de récolter des fonds.

Elus, enseignants, associations et parents seront prochainement amenés à réfléchir sur les rythmes scolaires. Cette décision appartient in fine aux maires qui choisissent de demander ou non une dérogation pour revenir à la semaine de 4 jours. Elle est également à mettre en lien avec l'avenir des TAP, temps d'activités périscolaires au niveau des communes de l'ex communauté de communes de Montrevel, qui avait pris la compétence TAP. A suivre...

7) Point sur les travaux

Jean-Paul BUELLET fait le point sur l'avancement des travaux sur la commune :

- Vestiaires du gymnase : le timing du chantier est respecté. Des écarts entre le descriptif technique et les travaux qui ont été mis en œuvre en matière de maçonnerie et de façade ont été décelés. Voir les suites à donner.
- Logis Neuf : Compte tenu de la météo clémente, les travaux avancent bien. Quelques ajustements techniques sont réalisés au fur et à mesure pour s'adapter aux situations et imprévus.
- City stade : La modification du coffret électrique sera effectuée prochainement.
- Ecole : Le conseil approuve la remise en état de l'ensemble de l'éclairage pour un montant de 4 554 € HT.
- Portail à coté de la salle des fêtes : 3 devis ont été reçus pour l'installation d'un portail vers la salle des fêtes, composé d'un vantail et d'un portillon. Le conseil donne son accord pour confier les travaux à l'entreprise Giroud de Vonnas, pour un montant de 4 350 € HT (+ frais de maçonnerie à prévoir).

8) Questions et communications diverses

- Mme le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Bardet à propos du projet éolien sur la commune. Celui-ci sera transmis à l'entreprise Solvéo, porteuse de ce projet privé.
- L'association des Sonneurs de Trompes de Chasse de St Etienne du Bois n'étant pas disponible le 31 mars, deux nouvelles dates seront proposées, les 14 et 21 avril, pour la tenue d'une nouvelle soirée à l'église.
- Suite à la réunion qui a eu lieu à l'initiative du club de foot, les représentants des 4 communes concernées se sont de nouveau rencontrés le 14 novembre afin de discuter des suites à donner. Christiane COLAS, Hervé COLAS et Jean-Paul BUELLET ont participé à la réunion. La commune de Curtafond n'a pas le projet de construire un second terrain pendant ce mandat. Afin de mener une réflexion sur l'avenir des équipements sportifs (tous sports) sur le secteur, il a été décidé de constituer un comité de pilotage composé de 3 représentants de chaque commune (pour Confrançon : Hervé

COLAS, Jean-Paul BUELLET et Karine COLIGNON). La première rencontre est programmée le 5 décembre.

- Une rencontre a eu lieu avec Mr Galland de l'agence d'ingénierie à propos de l'aménagement du cimetière et de ses abords. Christiane COLAS et Joëlle TABOULOT y ont participé. Ont été évoqués : l'aménagement d'un parking pour 15 places, le déplacement du point d'eau au milieu du cimetière, l'organisation et la réfection des allées, la rénovation et l'ouverture du mur côté futur parking...
- Martial LOISY indique que la commune n'a utilisé aucun pesticide cette année. La démarche 0 pesticide est donc devenue réalité.
- Le conseil prend connaissance du prochain versement d'une prime de fin d'année à Laurent BOZONNET, employé communal en CUI-CAE et de l'intention de Lucien LEMAIRE de faire valoir ses droits à la retraite fin mai 2018.
- Pierre CHAPUY, référent ambroisie pour la commune a livré le bilan de son action en 2017. La présence d'ambroisie a été constatée le long de la RD1079. 3 signalements ont été effectués par contact direct avec les fermiers, 2 relances et un remerciement. Une information sur la lutte contre l'ambroisie sera de nouveau à prévoir dans le bulletin communal de juin.
- Le bureau de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg a décidé de rendre gratuite l'entrée à la Plaine Tonique pour tous les habitants du territoire pour 2018, 2019 et 2020. Les cartes seront délivrées dans les mairies de l'ex communauté de communes de Montrevel moyennant 5 €.
- Le conseil prend connaissance de courriers de différents bailleurs regrettant la réduction de 5€ par mois des APL qui représentera un manque à gagner important, et donc une diminution des constructions de logements.
- Le conseil prend connaissance d'un courrier de Centre Ain Initiatives accordant un prêt d'honneur à un entrepreneur qui va reprendre une activité sur la commune.
- Le conseil prend connaissance de la proposition d'ENEDIS et d'ALEC de tenir des réunions d'information sur les nouveaux compteurs Linky.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 15 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.